Informations de base	
2000/2598(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le clonage des êtres humains **Subject** 4.20.02.04 Génie génétique et bioéthique	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
07/09/2000	Décision du Parlement	T5-0375/2000	Résumé
07/09/2000	Fin de la procédure au Parlement		
07/05/2001	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2598(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B5-0710/2000	06/09/2000	
Proposition de résolution		B5-0751/2000	06/09/2000	
Proposition de résolution		B5-0753/2000	06/09/2000	
Proposition de résolution		B5-0764/2000	06/09/2000	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T5-0375/2000 JO C 135 07.05.2001, p. 0198-0263	07/09/2000	Résumé

Résolution sur le clonage des êtres humains

2000/2598(RSP) - 07/09/2000 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant par 237 voix contre 230 et 43 abstentions, une résolution commune du PPE/DE, Verts/ALE, UEN et EDD sur le clonage des êtres humains, le Parlement européen rappelle qu'il convient de respecter la dignité humaine. Il considère que le "clonage thérapeutique" pose un dilemme éthique profond, franchit sans retour une frontière dans le domaine des normes de la recherche et est contraire à la politique publique adoptée par

l'Union européenne. En conséquence, il invite le Gouvernement britannique à revoir sa position sur le clonage d'embryons humains et réitère son appel à chaque État membre pour qu'il mette en oeuvre une législation contraignante et assortie de sanctions pénales proscrivant toute recherche sur le clonage humain. Il demande instamment qu'un effort maximum soit engagé pour promouvoir les thérapies utilisant les cellules germinales prélevées sur des adultes et renouvelle son appel pour éviter une génération d'embryons superflus issus du trop plein des techniques d'insémination artificielle. Tout en réaffirmant son soutien à la recherche scientifique et biotechnologique, pourvu qu'elle soit équilibrée par des contraintes éthiques et sociales rigoureuses ; le Parlement européen demande que soit réaffirmée l'exclusion de la brevetabilité et du clonage des domaines touchant à l'humain. Il insiste à nouveau pour que soit proclamée, à l'échelon des Nations-Unies, une interdiction universelle et spécifique du clonage d'êtres humains. Si une commission temporaire devait être instaurée au sein du Parlement, cette dernière devrait examiner les problèmes sur lesquels le Parlement n'a pas encore pris clairement position.